



MEDEF
Polynésie Française



CONVENTION

DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

Groupement du Service Militaire Adapté de Polynésie française

Désigné ci-après : « GSMA Pf », d'une part,

Représenté par son chef de corps, le lieutenant-colonel Stanislas LETONDOT

Et

MEDEF Polynésie française

Désigné ci-après : « MEDEF PF », d'autre part,

Représenté par son président, M. Luc TAPETA SERVONNAT

PREAMBULE

Le **Groupement du Service Militaire Adapté de Polynésie française (GSMA Pf)** est un organisme militaire dédié à la formation des jeunes de Polynésie française âgés de 18 à 25 ans « en décrochage » du monde de la formation et de l'emploi.

Original par son fonctionnement et son offre de formation, il enseigne autant un savoir être citoyen indispensable à l'insertion qu'un savoir-faire professionnel sur différents métiers dits « en tension ». Guidé par le principe de l'efficacité, il apporte le nécessaire et suffisant aux jeunes afin qu'ils puissent reprendre durablement un parcours normal d'insertion (emploi ou formation).

Le GSMA Pf participe aussi à la lutte contre le chômage en proposant une première expérience professionnelle à de jeunes diplômés au travers de contrats d'un an renouvelables plusieurs fois.

Le **MEDEF Polynésie française (MEDEF PF)** est la représentation locale du « Mouvement des entreprises de France – MEDEF ».

Selon les termes de ses statuts, il a pour mission permanente de mener une action commune en faveur du progrès économique et social de la Polynésie française en apportant son soutien au développement des entreprises individuelles et commerciales, au bénéfice de l'intérêt général, de tous ceux qui y travaillent, des investisseurs et des consommateurs.

A ce jour, le MEDEF PF regroupe 16 organisations patronales auxquelles adhèrent près de 500 entreprises employant environ 15.000 salariés.

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'assurer une coordination entre le GSMA Pf et le MEDEF PF afin de permettre aux stagiaires sortant du GSMA Pf de s'insérer dans les entreprises affiliées au réseau du MEDEF Polynésie française.

Cette convention concerne :

- L'information du public et le réseau professionnel du MEDEF Polynésie française,
- Les missions et les compétences des partenaires,
- Le suivi de la performance et les orientations à donner.

ARTICLE 2 – Engagements des parties

Le GSMA Pf et le MEDEF PF mettent en œuvre une action commune d'information et de communication portant sur la promotion de ce partenariat dans les rassemblements destinés à informer un large public et leurs partenaires.

Le GSMA Pf et le MEDEF PF assurent des missions « amont – aval » complémentaires dans le cadre de l'insertion dans l'emploi des jeunes polynésiens du GSMA Pf.

Le contact au MEDEF PF pour le GSMA Pf est le Secrétaire général du MEDEF PF.

Le contact au GSMA Pf pour le MEDEF PF est le Directeur du recrutement, de la formation et de l'insertion.

Il est convenu que le GSMA Pf :

- Communique au MEDEF Pf les dates des stages de formation professionnelle organisés par le groupement,
- Communique au MEDEF PF les dates des périodes d'adaptation en entreprise des formations professionnelles,
- Mette à disposition du MEDEF PF un local afin que les intervenants du MEDEF PF puissent réaliser leurs informations à destination des jeunes du GSMA Pf,



- Adapte, dans la limite de ses moyens engagés et conformément aux évolutions prévues dans son schéma directeur de la formation, la formation des jeunes au besoin de l'employeur en fonction de ses compétences et de ses moyens, dans une logique d'efficacité directe à coût maîtrisé,
- Propose au conseil annuel de perfectionnement la création de nouvelles filières conjointement identifiées par le GSMA Pf et le MEDEF PF et prenant en compte les critères de pérennité, de flux minimum et de métier en tension en Polynésie française,
- Mette un lien direct vers les sites internet des organisations patronales sur son propre site internet, dans le but de faciliter la consultation des offres d'emploi proposées par les entreprises,
- Organise, en tant que de besoins, des forums emploi.

Il est convenu que le MEDEF PF :

- participe aux forums emploi organisés par le GSMA Pf, notamment dans les secteurs d'activité recrutant en tension et pour lesquelles le GSMA Pf dispose d'une offre de formation en relation avec les formations dispensées au GSMA Pf,
- mette un lien vers le site internet du GSMA Pf sur le site de son organisation patronale et propose une page de présentation du GSMA Pf sur son site,
- informe le GSMA Pf des offres d'emploi proposées par les entreprises adhérentes aux organisations patronales membres du MEDEF PF,
- fournisse au GSMA Pf la liste des entreprises adhérentes aux organisations patronales membres du MEDEF PF (identité, n° téléphonique, adresse mail), selon leurs secteurs d'activité,
- réalise trois à quatre interventions annuelles au sein des locaux du GSMA Pf qui exposent les attentes d'un patron vis-à-vis de ses employés. L'auditoire sera composé de jeunes en recherche d'emploi 3 mois avant leur fin de contrat,
- offre chaque année des places de stage en entreprise d'une durée de 2 à 4 semaines selon une planification définie d'une année sur l'autre,
- soutienne les actions de communication du GSMA Pf destinées à promouvoir le recrutement, la formation, l'insertion des jeunes volontaires et le rayonnement du groupement,
- fasse la promotion auprès de ses adhérents de la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement individuel en lien avec les entreprises.

ARTICLE 3 - Filières de formation

Le GSMA Pf assure une formation professionnelle pour les filières listées en annexe.

La mise en œuvre des parcours coordonnés GSMA Pf et MEDEF PF concerne :

- La préparation « amont » pendant le contrat du volontaire selon les compétences attendues pour occuper un poste identifié,
- Le suivi « aval » de l'intégration du jeune issu du GSMA Pf pendant une période de 6 mois.

Si la création d'une nouvelle filière est conjointement identifiée et correspond aux critères de pérennité, de flux minimum et de métier en tension en Polynésie française, le GSMA Pf en fait la promotion lors du conseil annuel de perfectionnement.

ARTICLE 4 - Coordination et performance

Pour la mise en œuvre et le suivi de cette convention, un comité de pilotage est mis en place. Il est composé d'un représentant désigné au sein de chaque instance signataire et de tout membre dont la présence est jugée nécessaire des directions de chaque signataire.

Il a pour mission d'analyser l'efficacité des actions mises en œuvre et évalue notamment :

- le délai de traitement des candidatures,
- la concordance entre l'offre et la demande de chaque signataire,
- les actions à développer pour optimiser le suivi d'une candidature et d'une offre, les orientations préconisées au regard de la conjoncture et des orientations prises par le réseau du MEDEF Polynésie française.

L'instance de coordination a également pour objectif d'établir le suivi des parcours validés afin :

- d'établir les analyses de retour d'expérience pour orienter au mieux le processus de présélection et de formation des volontaires,
- d'échanger tout type d'information permettant d'optimiser les chances de réussite des projets professionnels des candidats du GSMA Pf ou de satisfaire le besoin des entreprises.

La performance du partenariat MEDEF Polynésie française / GSMA Pf sera évaluée au regard :

- du nombre de stages réalisés dans l'année au sein des entreprises adhérentes aux organisations patronales membres du MEDEF PF,
- du nombre de dossiers utiles ouverts et se traduisant au moins par une mise en relation entre un volontaire stagiaire et un employeur potentiel,
- du nombre de contrats en CDD, CDI ou contrat en alternance réalisés dans l'année,
- du nombre de contrats poursuivis jusqu'à leur terme.

ARTICLE 5 - Objectifs conjoints

Les cosignataires ne se fixent pas d'objectifs quantifiés mais témoignent de leur engagement auprès de la jeunesse en difficulté dans le cadre de la promotion :

- des emplois directs d'une stabilité supérieure au CDD de 3 mois,
- des contrats de formation de type alternance,
- des places de stage en entreprise d'une durée de 2 à 4 semaines,
- des actions de communication conjointes destinées à promouvoir le recrutement, la formation, l'insertion des jeunes volontaires et le rayonnement des cosignataires,
- d'intervention de chefs d'entreprise qui exposent les attentes d'un patron vis-à-vis de ses employés.

ARTICLE 6 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et prend effet à la date de signature.

Elle est renouvelable par reconduction expresse.

Elle pourra être modifiée par avenant.

Elle peut être résiliée unilatéralement par chacune des parties sur préavis de un mois.

Fait en trois exemplaires,

Convention signée au siège du MEDEF Polynésie française le 6 décembre 2012

Lu et approuvé

**Le président
du MEDEF Polynésie française**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small hook at the end and a few vertical strokes below it.

Luc TAPETA SERVONNAT

**Le Chef de corps
du Groupement
du Service Militaire Adapté
de Polynésie française**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'L' and 'T' with a horizontal line crossing through them.

Lieutenant-colonel Stanislas LETONDOT

ANNEXE

à la convention de partenariat entre le GSMA Pf et MEDEF PF

LISTE DES FORMATIONS DISPENSEES PAR LE GSMA-PF

Sur Tahiti :

- Maçon-Carreleur (MAC-CAR)
- Installateur sanitaire plombier (ISP)
- Electricien d'équipement (EE)
- Agent d'entretien en espaces verts (AEEV)
- Agent magasinier (AMA)
- Aide à la personne (AAP)
- Conducteur tous transports (CTR)
- Conducteur d'engins TP (CETP)
- Mécanicien automobile (MEA) - Cette filière évoluera à l'été 2013 en agent d'entretien automobile (AEA)
- Agent de prévention et de sécurité (APS)
- Agent polyvalent de restauration (APR)
- Monteur dépanneur en froid et climatisation (filière à 6 mois) (MDFC)
- Agent d'accueil touristique (filière à 6 mois) (AAT)
- Agent administratif (filière à 6 mois) (AAD)

Sur Tubuai :

- Agent d'entretien du bâtiment (AEB)
- Polyvalent mécanique (PMEC)
- Agent polyvalent de restauration (APR)
- Maraîcher-Horticulteur (MHR)

Sur Hiva Oa :

- Agent d'entretien du bâtiment (AEB)
- Polyvalent mécanique (PMEC)
- Agent polyvalent de restauration (APR)

